
GROUPE COMMUNISTE ET ELUS DU PARTI DE GAUCHE
AU CONSEIL DE PARIS

SEPTEMBRE 2011 : LA SYNTHÈSE

Sommaire

Conseil de Paris des 26 et 27 septembre 2011

Avant-propos	<i>page 3</i>
Intervention de Ian Brossat sur l'Urgence Sociale	<i>page 4</i>
Intervention d'Emmanuelle Becker sur la rentrée scolaire	<i>page 6</i>
Intervention d'Emmanuelle Becker sur les Brigades Internationales	<i>page 8</i>
Question d'Actualité de Danielle Simonnet sur les budgets des collectivités locales	<i>page 9</i>
Vœux et amendements	<i>page 10</i>

AVANT-PROPOS

—

Chers amis,

Cette rentrée scolaire 2011, que l'on espère être la dernière de « l'ère Sarkozy » est à nouveau marquée par les suppressions de postes dans l'Education Nationale. Le sort réservé à l'école est d'ailleurs symptomatique de la société dans laquelle le gouvernement souhaite nous enfermer.

Le saccage de l'éducation prépare ainsi une société entière à deux vitesses, une société où le gouvernement ne sert qu'à opposer les citoyens les uns contre les autres. Français contre immigrés, riches contre pauvres, salariés du privés contre fonctionnaires, hommes contre femmes... Mais nous avons tous notre rôle à jouer pour renforcer au contraire la justice et l'égalité à Paris.

Face à ce gouvernement à bout de souffle qui cherche dans le mépris un vague espoir de survie, le Groupe Communiste et élus du Parti de gauche s'engage pour faire de Paris la capitale du vivre ensemble, de la mixité sociale et du respect de chacun.

Ian Brossat
Président du Groupe PCF/PG

CONSEIL DE PARIS DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2011

INTERVENTION DE IAN BROSSAT SUR L'URGENCE SOCIALE

Monsieur le Président, chers collègues,

Depuis plusieurs mois, il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer dans les rues de Paris des personnes sans abri de plus en plus nombreuses. La situation est terrible, on le sait, et se dégrade encore. En 2010, par rapport à 2006, on a compté en France deux fois plus de décès dans la rue de personnes sans domicile fixe. Alors qu'en 2006, justement, je vous le rappelle, Nicolas Sarkozy promettait, je cite : « Je veux, si je suis élu président de la République, que d'ici à deux ans plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid. » [...] Et il ajoutait « Le droit à l'hébergement, c'est une obligation humaine ». Entre ces belles paroles, prononcées avec force trémolos dans la voix et la réalité constatée tous les jours, il y a un monde.

Le bilan est effrayant. Il s'explique par le chômage et la crise du logement, contre lesquels le gouvernement ne fait rien. Il s'explique par la politique de la droite qui y met du sien. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la situation du SAMU Social pour s'en convaincre.

Car la crise qu'il traverse est sans précédent. Une crise de moyens, puisque le gouvernement ampute de 25 % les financements consacrés à l'hébergement hôtelier. 5000 nuitées de moins, dont 3500 à Paris, alors que tous les hébergements sont déjà saturés et qu'il manque 13 000 places d'accueil en Ile-de-France. Bridé par un gouvernement qui se moque pas mal de l'urgence humanitaire, le SAMU social est débordé par l'afflux grandissant de personnes sans abris, mais aussi de familles. Aujourd'hui, seulement 35% des demandes via le 115 sont honorées.

Sans compter que cette crise des moyens en cache une autre : celle des personnels. De grève en grève, l'exaspération des travailleurs sociaux du SAMU social, eux-mêmes recrutés sur des contrats précaires et mal rémunérés, est palpable. Comment ne pas comprendre la frustration légitime de ces personnels lorsque le gouvernement n'a de cesse de les empêcher d'accomplir leur difficile mission ? Moins de moyens, aucune considération : la preuve d'un incroyable mépris pour les plus démunis et ceux qui les prennent en charge. Ce gouvernement est coupable d'indifférence et de négligence. A la crise économique, à la crise sociale, il ajoute la crise humanitaire. Et pourtant, cet hiver, je peux déjà vous le prédire, quand les morts se compteront par dizaines, un ministre, plusieurs ministres, voire un Président de la République, viendront protester de leur bonne conscience, du drame de la rue, de mesures à prendre d'urgence. Un mensonge. Une comédie. Une de plus.

Et puisqu'à droite vous êtes si friands de comparaisons internationales, comparons. Vous appelez ça du benchmarking, je crois. Alors faisons un peu de benchmarking. L'Allemagne, par exemple, organise bien mieux que nous l'accueil des sans-abri. Outre-Rhin, des missions, réparties dans toutes les gares du pays, épaulées par les communes, la Deutsche Bahn, font un travail remarquable. Et évitent à nos voisins de compter « plus » de 15 SDF morts de froid par

an. Vingt fois moins qu'en France : ce chiffre est une preuve. Ce chiffre est une accusation. Ce chiffre est une honte pour notre pays.

Mais ce n'est pas fini. Car dans l'ignominie, le gouvernement va plus loin encore. Après l'indifférence, la traque. La chasse. Car c'est tout l'objet de la dernière trouvaille de Claude Guéant, qui, au moment de fustiger – je cite – la « délinquance roumaine », annonce un arrêté anti-mendicité sur les Champs-Élysées. Cachez donc la misère que l'on ne veut pas voir. Dégagez les trottoirs qui mènent au Fouquet's. A défaut de vaincre la pauvreté, on s'attaque aux pauvres. Certes, les Parisiens ne seront pas surpris par ce genre d'attitudes. Ils n'oublient pas les mots du Maire du Quinzième arrondissement, Philippe Goujon, en juillet, qui qualifiait les sans-abri de « nuisances ». Et comme cela ne vous suffit pas, vous nous gratifiez d'un vœu ce mois-ci qui vise à obtenir l'extension de l'arrêté anti-mendicité à l'ensemble des lieux touristiques du 16ème arrondissement. Dans la course à la bêtise et à l'égoïsme, M. Goasguen craignait vraisemblablement de se faire voler sa première place par ses collègues de l'UMP. Voilà ce risque écarté.

Dans ce contexte à la fois surréaliste et consternant, je veux saluer la subvention exceptionnelle de 300 000 euros accordée au SAMU social par notre département. Parce que nous n'aurons le cynisme de la droite. Vous avez le monopole du mépris et de l'indifférence : gardez-le.

Et si le Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche partage l'essentiel de l'analyse exposé par l'exécutif, je voudrais cependant exprimer une remarque en ce qui concerne la métropolisation du SAMU Social. C'est une piste très intéressante et nécessaire – mais qui mérite beaucoup de précautions de notre part.

Il faut en particulier veiller à écarter le risque d'une dégradation des conditions d'accueil des bénéficiaires du SAMU social. Une métropolisation hâtive et mal préparée peut ajouter l'instabilité géographique à l'instabilité sociale, en effet. Je refuse que l'on « trimballe » comme des bagages ces personnes d'un département à l'autre, en particulier les familles. Pour la scolarisation des enfants, pour l'insertion professionnelle des parents, ce serait très préjudiciable.

Le Groupe Communiste et élus du Parti de gauche est très inquiet de la situation de l'hébergement d'urgence à Paris, vous l'aurez compris. Mais une seule chose me rassure : la majorité à laquelle nous appartenons ne baisse pas les bras. Elle refuse d'abandonner purement et simplement la partie, comme l'Europe, qui vient d'annihiler son programme d'aide alimentaire. Comme le gouvernement qui réduit de 30 % les crédits dédiés aux associations qui s'en occupent. Comme le gouvernement, encore lui, qui a supprimé la subvention du Secours populaire destinée à l'achat de colis destinés aux bébés. Comme l'UMP parisienne qui n'aime pas les pauvres et qui trouve que la misère est une nuisance. Décidément, nous n'avons rien en commun et c'est tout à notre honneur.

Je vous remercie.

INTERVENTION D'EMMANUELLE BECKER SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Monsieur le Maire, chers collègues,

Une rentrée après l'autre, la tendance s'accroît. L'entreprise de démantèlement systématique de l'école publique se poursuit, inlassablement. Restrictions budgétaires, manque de moyens, enseignants confrontés au mépris du gouvernement autant qu'à la dégradation de leurs conditions de travail : tout y passe. Ne nous mentons pas : l'école va mal.

Si la France a autrefois inventé un certain modèle d'éducation pour tous, avec l'ambition de donner à tous ses enfants les moyens de réussir, de s'émanciper et de vivre dignement de leur travail, il faut considérer aujourd'hui qu'en quelques années d'un travail de sape consciencieux, ce fantastique espoir agonise. Il faut souhaiter que la gauche puisse le ressusciter dès l'année prochaine. En dépit du temps perdu, de la désorganisation et du retard que nous avons pris.

Car avec la baisse constante des dépenses publiques consacrées à l'éducation nationale, c'est une génération que l'on est sur le point de sacrifier.

C'est un métier que l'on est en train de tuer. Un désir : celui d'enseigner et celui d'apprendre. Une espérance : le progrès social. En cette semaine de rentrée, les enseignants l'ont bien compris, ils manifestent. Et les élus du Groupe communiste et élus du parti de gauche s'associent à leur colère et à leur désarroi : les enseignants français sont les plus mal traités de l'ensemble des pays de l'OCDE.

Les seuls, avec les Suisses, dont les salaires ont diminué en valeur réelle entre 1995 et 2009, sachant cependant que le minimum suisse en début de carrière est supérieur au maximum français, quel que soit le niveau. La droite peut être fière : elle ne fait pas que supprimer des postes, elle appauvrit les fonctionnaires et hypothèque l'avenir des jeunes français. Aujourd'hui, le salaire horaire des enseignants français est la moitié de l'allemand.

Chaque rentrée est plus difficile que la précédente : pour les enseignants, pour le personnel éducatif, pour les parents, et, finalement, pour les élèves. A Paris, des suppressions de poste sont au programme : 16 000 en France, 70 à Paris. Une fois encore, les professeurs vont devoir faire face à des classes surchargées. Une fois encore, ce sont les élèves les moins favorisés qui vont devoir subir une situation à laquelle la droite nous a habitués.

Les inégalités progressent, année après année. La suppression de la carte scolaire symbolise la guerre menée contre le service public de l'Éducation nationale – lourde de conséquences aujourd'hui. L'aide de 1.000.000 d'euros attribuée par la Ville aux collèges les plus fragiles est une bonne nouvelle. Nous ne pouvons laisser les établissements les plus mal dotés s'enfoncer encore à cause de la suppression de la carte scolaire.

Comme vous le dites dans votre communication, Monsieur le Maire, il faut se réjouir de la constance et de la détermination de la Ville. Nous essayons de compenser les inégalités que le gouvernement renforce et encourage. En raison de nos compétences réglementaires limitées, nous avons l'obligation d'être encore plus vigilants et encore plus innovants. C'est à ce titre que mon groupe veut insister sur quelques pistes aujourd'hui.

Notre priorité doit être de permettre à toutes les familles parisiennes de bénéficier d'un accès à l'éducation pour leurs enfants.

Je pense bien sûr aux enfants sans papiers : nous devons être au côté de ses familles, trop souvent menacés d'expulsions sans aucune considération pour la scolarité des plus jeunes – comme le Réseau Education sans Frontières nous le rappelle malheureusement. Je veux le redire encore une fois : ces familles sont des familles parisiennes comme les autres, leurs enfants ont les mêmes droits à l'école de la République que les autres.

De manière plus générale, je voudrais qu'en ces temps de crise économique et sociale, que nous soyons particulièrement attentifs à la situation des foyers les plus précaires. La mission d'information et d'évaluation de la Ville consacrée aux familles monoparentales nous a ainsi appris, il y a quelques mois, leurs difficultés particulières, leur vulnérabilité. Parmi les bénéficiaires des Restos du Cœur ou du Secours populaires, on trouve 35, voire 40 %, de foyers monoparentaux. Il est de notre devoir de leur rendre l'école plus facile, qu'il s'agisse d'horaires de gardes aménagés, de ramassage collectif ou d'une information plus efficace – dans la ligne de ce que nous avons débattus lors de nos précédentes séances.

Un dernier point nous semble particulièrement essentiel, enfin, concernant les personnels. La communauté pédagogique, l'école, se construit avec les enseignants spécialisés, toujours dans le collimateur du gouvernement – je veux bien sûr parler des RASED. Mais nous pensons également aux Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles de la ville de Paris, particulièrement précaires. Nous pensons également au périscolaire et aux centres de loisirs : une véritable réflexion doit s'engager ici, car les aider, les soutenir, c'est aider et soutenir de nombreuses familles parisiennes, et notamment les plus fragiles.

La rentrée est un moment particulier pour les élèves, pour les professeurs et pour les parents. Depuis plusieurs années, le gouvernement en a fait également un moment difficile, un moment de lutte contre le démantèlement du service public de l'éducation nationale. Aujourd'hui, il se préoccupe plus de sanctionner les enseignants qui refusent de nourrir le fichier Base Elève ou de supprimer des postes pour faire des économies de bouts de chandelles – que de sa mission principale : permettre à tous de s'épanouir et d'apprendre. Heureusement, dans quelques mois, tout cela prendra fin.

Je vous remercie.

INTERVENTION D'EMMANUELLE BECKER SUR L'APPOSITION D'UNE PLAQUE EN HOMMAGE AUX BRIGADES INTERNATIONALES

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ne peut être que très sensible à cette délibération qui propose l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux volontaires des Brigades Internationales, 8 avenue Mathurin Moreau, dans le 19^e arrondissement.

Parce qu'avec ce geste, la ville rappelle qu'elle a accueilli la première mobilisation internationale de résistance au fascisme : 53 nationalités, 35 000 volontaires et 15 000 morts dans une guerre qui ne prendra en réalité fin qu'une décennie plus tard, avec la capitulation de l'Allemagne hitlérienne.

Il n'aura bien sûr échappé à personne que cette plaque voisine – pour ne pas dire plus – le siège du Parti Communiste Français. Un édifice que les militants communistes comme beaucoup d'autres affublent parfois familièrement d'un surnom : Colonel Fabien, qui fait justement référence à l'un de nos camarades dont le combat contre le fascisme fut celui de sa vie.

Il avait 17 ans quand il s'est engagé dans les Brigades Internationales et qu'il a rejoint les volontaires à ce même endroit dont nous parlons aujourd'hui. Cette lutte, il la poursuivra pendant l'occupation Nazie, il y sacrifiera même sa vie.

Je voudrais dire la fierté de mon groupe à l'annonce de cet hommage et l'inspiration que représente aujourd'hui la lutte des Brigades Internationales. Ces volontaires ne sont pas le glorieux héritage d'un monde passé ou des figures romanesques d'aventuriers.

Ce sont l'esprit et les convictions de beaucoup de militants communistes dont il s'agit. C'est pourquoi nous voterons bien sûr cette délibération avec enthousiasme et gravité. J'espère qu'il en sera de même pour tous les autres groupes, pour tous les Conseillers de Paris.

Je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITE DE DANIELLE SIMONNET AU MAIRE DE PARIS RELATIVE AUX BUDGETS DES COLLECTIVITES LOCALES

Monsieur le Maire,

A l'heure où les collectivités locales préparent leurs budgets pour l'année 2012, année particulière car le peuple souverain est appelé aux urnes, nous voulons vous interroger sur les conséquences d'un alignement sur les mauvaises solutions qui se profilent ici ou là et qui voudraient faire de l'austérité budgétaire une règle d'or. La dette est utilisée ici pour justifier un gel inacceptable des dotations globales de fonctionnement, comme elle est utilisée contre les salariés et employés pour justifier qu'ils payent les pots cassés d'un système à l'agonie. Le gel annoncé des dotations pour 3 ans revient ainsi à imposer aux collectivités locales de renoncer à développer des services publics de qualité, à réduire leurs investissements au service de la solidarité...

Or ni les citoyens, ni les collectivités locales ne doivent payer la crise actuelle car l'application de cette règle est non seulement absurde mais elle revient à faire des collectivités le bras armé d'une politique qui fait payer aux plus fragiles, à ceux qui n'ont que leurs revenus comme capital. Car la justification de ces « plans de rigueurs » provient de l'idée qu'il n'y a pas d'argent. Rappelons que les dettes des collectivités locales sont modérées, mais surtout qu'elles correspondent à des dépenses d'investissement qui préparent l'avenir. En imposant le gel des dotations globales de fonctionnement, cela revient de la part de la droite à se défausser en faisant peser les déficits sur les épaules des collectivités... Ces dernières doivent supporter de plus en plus de charges que l'Etat a décidé de transférer en rognant sur les dotations qui vont avec. Et ces mesures budgétaires s'inscrivent en plus dans un contexte de réforme, qui ôte aux collectivités la maîtrise de leurs recettes et limite grandement leur capacité d'intervention.

Monsieur le maire, au moment où il nous faut préparer notre budget, notre groupe considère que c'est le moment de montrer que d'autres choix sont possibles. Parce que l'austérité aggravera la récession et augmentera la dette, notre groupe vous demande monsieur le Maire que les budgets dévolus aux services publics non seulement ne subissent pas de baisse mais qu'ils soient, parce qu'ils jouent un rôle redistributeur essentiel et atténuateurs des inégalités sociales qui se creusent, en augmentation. Il doit en être ainsi de l'accueil de la petite enfance, des équipements sportifs de proximité comme des équipements de jeunesse, des centres de santé, des équipements culturels. Le groupe des élus communistes et parti de gauche vous propose ainsi de faire un compte précis des dettes que nous doit l'Etat, dûes aux transferts de compétences imposés. Il est temps de mener campagne pour rappeler au gouvernement et à sa majorité parlementaire ses obligations de compensation intégrale de certaines charges. Mener campagne ce serait aussi l'occasion, monsieur le Maire de ne pas nous contenter de voter nos budgets en espérant que nos concitoyens ne nous tiennent pas rigueur de telle ou telle réduction, mais de mobiliser toutes et tous contre une vaste opération de socialisation des pertes avec son corollaire qu'est la « privatisation des profits »...

Parce que cette logique semble plus que jamais d'actualité, avec la nouvelle gouvernance économique, promue par les gouvernements européens et la Commission Européenne, les finances publiques seront mises sous tutelle, et à l'image de la Grèce, l'austérité permanente pour les peuples garantira les bénéfices des banques. Démontrons qu'à Paris, on peut faire autrement !

Je vous remercie.

Vœux du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

SOCIAL

Vœu relatif à la diminution du financement du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD)

(...) Vu l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) du 31 avril 2011 interdisant à la Commission européenne de faire appel aux fonds de la PAC pour financer le programme d'aide alimentaire, les États membres devant se contenter de redistribuer des excédents agricoles ;

Considérant que la Commission européenne n'a pas fait appel de cette décision ;

Considérant que le montant du PEAD sera ramené de 500 millions d'euros à 113 millions d'euros en 2012, à savoir une baisse de 76%, et de 78 millions d'euros à 15,9 millions d'euros pour la France ;

Considérant que le PEAD bénéficie à 13 millions d'Européens de même qu'à 4 millions de Français et que la réduction des moyens alloués au plan pourrait priver, en Europe, au moins 2 millions de personnes de l'assistance dont elles ont besoin et 200 000 personnes en France ;

Considérant qu'en France, le PEAD représente près de 35 à 40 % des denrées distribuées principalement par le Secours populaire, la Banque alimentaire, les Restos du cœur ou encore la Croix Rouge ;

Considérant que, dès 2012, 130 millions des 440 millions de repas actuellement distribués sur l'ensemble de l'année par ces associations pourraient ne plus l'être en France ;

Considérant l'inquiétude légitime de ces associations et de la Fédération Française des Banques Alimentaires face à la baisse de leurs moyens et les conséquences humanitaires que cette baisse implique ;

Vu la résolution RC-B7-0397/2011 adoptée par le Parlement européen le 7 juillet 2011 s'opposant à l'arrêt de la CJUE ;

Considérant que le droit à la sécurité alimentaire est un droit élémentaire et fondamental, qui relève des droits de l'Homme ;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Conseil de Paris interpelle la Commission européenne sur ce sujet et qu'elle apporte son soutien aux revendications des associations assurant la distribution de l'aide alimentaire.

Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.

Vœu relatif au projet d'arrêté anti-mendicité

Considérant l'arrêté anti-mendicité annoncé par le ministre de l'Intérieur, qui aurait dû entrer en vigueur sur les Champs-Élysées le 14 septembre dernier, finalement repoussé à une date indéterminée ;

Considérant le grand nombre d'enfants déscolarisés et en situation précaire, notoirement exploités par des réseaux mafieux, présents sur les Champs-Élysées et se livrant à la mendicité ;

Considérant la portée évidemment discriminatoire des propos du ministre de l'Intérieur qui ambitionne de combattre par cet arrêté la « *délinquance roumaine* », sa seule conséquence, le déplacement de ces populations dans d'autres quartiers ;

Considérant qu'on ne combat pas la pauvreté, la misère et l'exclusion en pourchassant ses victimes, ainsi que les objectifs de la Ville rappelés par le Maire dans sa communication sur l'hébergement d'urgence ;

Considérant que le Ministre de l'Intérieur n'a pas jugé bon d'informer ou de consulter le Maire et le Conseil de Paris ;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris s'adresse au Ministre de l'Intérieur afin de faire part de l'opposition des Parisiens au projet d'un arrêté anti-mendicité sur les Champs-Élysées.

Le vœu est **adopté**.

URBANISME

Vœu relatif au 36 rue de Belleville (20^{ème})

Considérant que le quartier du Bas-Belleville dans le 20^e comprend une forte densité de logements, et en particulier de logements sociaux ;

Considérant que plusieurs centaines de nouveaux logements sociaux seront implantés dans la mandature dans le quartier Belleville, et en particulier dans le Bas-Belleville ;

Considérant le plan Biodiversité de la Ville de Paris ;

(...)Considérant que le projet actuel prévoit la création, sur plusieurs niveaux en sous sol, de 14 places de parking, que les voitures, pour y accéder, devront traverser le trottoir étroit de la rue de Belleville, que de nombreux piétons, en particulier les enfants se rendant dans les écoles voisines, utilisent ce trottoir et que leur sécurité sera très difficile à assurer ;

Considérant que ce parking devrait creuser le sous-sol déjà fragilisé du quartier ;

Considérant que la mairie du 20^e arrondissement devrait atteindre sur la mandature 2008-2014 son objectif de création de 5 000 nouveaux logements sociaux, soit un rythme annuel presque trois fois plus important qu'au cours de la mandature précédente ;

(...) Considérant qu'il est nécessaire que ces très nombreuses créations de nouveaux logements soient accompagnées également par la construction de nouveaux équipements publics ;

Considérant que le quartier du Bas-Belleville souffre d'une carence identifiée de longue date en matière d'équipements publics ;

(...) Considérant que le quartier du Bas-Belleville souffre d'un très fort déficit en places en crèches ;

Considérant qu'il n'existe pratiquement plus de parcelle disponible pour créer de nouveaux équipements publics dans le quartier Belleville, et en particulier dans le quartier du Bas-Belleville ;

Considérant que la Ville de Paris avait initié un projet de création de logements sociaux au 36 de la rue de Belleville ;

(...) Considérant que ce permis de construire a été refusé ;

(...) Considérant que cette parcelle du 36 Belleville est sans doute la plus grande parcelle où pourra être implanté un équipement public dans le Bas-Belleville au cours des prochaines années ;

Sur proposition de Ian Brossat, Pierre Mansat, Danielle Simonnet, du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris construise un nouveau projet sur la parcelle du 36 rue de Belleville incluant un équipement public et un jardin, soit en priorité, une crèche.

Le vœu est retiré au profit d'un vœu de l'exécutif.

INTERNATIONAL

Vœu relatif à la libération de Salah Hamouri

A plusieurs reprises ces dernières années le Conseil de Paris, sur proposition des élu(e)s signataires de ce vœu, a débattu du soutien à apporter à Salah Hamouri, jeune franco-palestinien emprisonné en Israël à la suite d'un jugement d'un tribunal militaire.

Aujourd'hui âgé de 26 ans il est emprisonné sans qu'aucun fait tangible n'ait pu lui être reproché. Salah Hamouri n'a pu bénéficier d'aucune remise de peine. Toutefois, sa condamnation étant de 7 ans, il devrait être libéré avant la fin de cette année.

Afin de montrer la volonté de la municipalité parisienne de le voir enfin libre, sur proposition de Ian Brossat et Alain Lhostis au nom du groupe communiste et des élu(e)s du parti de gauche, le Conseil de Paris réaffirme son soutien à Salah Hamouri et demande au Maire de Paris que, à sa libération, il soit reçu officiellement par lui et la municipalité à l'Hôtel de ville Paris.

Le vœu est adopté.

PROPRETE

Vœu relatif à la refonte de la taxe balayage

Considérant la possibilité pour les communes d'instituer une taxe de balayage ;

Considérant que la complexité et l'opacité du système actuellement en vigueur à Paris amènent la Ville de Paris à mettre en place une refonte de la taxe de balayage applicable au 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, les 8 catégories de voies existantes sont fusionnées en une seule à laquelle est appliqué le tarif de 9,22 €, € par an et par immeuble, pour tous les arrondissements ;

Considérant que l'augmentation de recettes en résultant peut être un levier supplémentaire de soutien aux Parisiens les moins favorisés ;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande qu'une part du surcroît de recettes liée à la refonte de la taxe de balayage puisse être affectée à un renforcement des moyens alloués à la propreté, profitant prioritairement aux quartiers populaires.

Le vœu est adopté.

SERVICE PUBLIC

Vœu relatif aux coupures d'électricité dues aux fortes pluies du 25 août 2011

Considérant les fortes pluies du 5 août et les inondations conséquentes des postes de distribution électrique souterrains ;

Considérant les coupures d'électricité occasionnées aux habitants du 8^{ème}, du 17^{ème} et du 18^{ème}, en particulier dans les rues de Clignancourt, Caulaincourt, Lamarck, Damrémont, Guy Mocquet et dans les boulevards Haussmann et Malesherbes ;

Considérant que l'on a constaté les dysfonctionnements suivants :

- inaccessibilité du matériel anti-crue par les agents d'ErDF, alors même qu'en prévision de la crue « centennale » les directions d'ErDF ont mis en place un plan crue avec mise à disposition d'un matériel adapté (zodiacs, pompe et moto-pompes) ;
- manque de formation à la conduite des moto-pompes des agents ErDF disponibles le 5 août 2011
- des pompes elles-mêmes, qui, n'étant pas prévues pour ce genre d'intempéries, sont, pour beaucoup, tombées en panne ;
- manque de fixation appropriée des « cellules HTA » étanches qui, faute d'un entretien convenable, se sont retrouvées emportées par les eaux ;

Considérant que, malgré l'intervention immédiate des personnels, ces dysfonctionnements et le manque d'entretien général de ces postes souterrains ont occasionné une grande gêne à la population parisienne du 8^{ème}, du 17^{ème} et du 18^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de, Ian Brossat des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, émet le vœu que le Conseil de Paris interpelle la direction d'ErDF sur ces dysfonctionnements et lui demande de revoir son plan crue en conséquence et de veiller à ce que ces postes souterrains fassent l'objet d'une maintenance préventive soutenue.

Le vœu est adopté.

Vœu relatif au recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire

Considérant que le recours aux produits issus de la vente directe entre producteurs et consommateurs, sans passer par le circuit de la grande distribution, représente un progrès environnemental et sociétal, en proposant notamment des fruits et des légumes frais aux qualités gustatives et nutritionnelles élevées ;

Considérant que la Ville de Paris manifeste une constante volonté d'améliorer la qualité des repas servis dans les cantines scolaires ;

Considérant que les premiers Rendez-vous de la pause méridienne, qui se sont tenus en juin dernier, ont été l'occasion de réaffirmer cette volonté et de promouvoir les circuits courts afin d'atteindre les 30% d'alimentation durable et biologique d'ici à 2014 dans l'ensemble des cantines parisiennes ;

Considérant que par trois fois, en décembre 2008, mai 2009 et juillet 2010, le Conseil de Paris s'est prononcé en faveur des circuits courts de vente directe des producteurs aux consommateurs ;

Vu le vœu 2010 V. 207 adopté par le Conseil de Paris en septembre 2010 proposant d'étudier la possibilité d'intégrer, dans le financement aux Caisses des écoles le recours aux produits issus de la vente directe dans le cadre des états généraux de la restauration scolaire ;

Sur proposition de Ian Brossat, les élus du groupe Communiste et élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris mette rapidement en œuvre le recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire.

Le vœu est adopté

Vœu relatif au 73 boulevard Davout (20^{ème})

Considérant que le désenclavement de l'îlot du Clos fait partie des principaux objectifs du projet de territoire pour le GPRU Saint-Blaise voté en 2005 ;

Considérant que l'école du Clos située au cœur de cet îlot accueille 20 classes dans une configuration très difficile, puisque du fait de jets d'objets récurrents, la cour de l'école a du être protégée de longue date par des filets et des auvents ;

Considérant que cette configuration très difficile ne permet pas d'offrir des conditions d'enseignement acceptables et dignes ;

Considérant que la relocalisation sur un autre site de la moitié des classes du groupe scolaire du Clos est un objectif recherché depuis de très nombreuses années ;

Considérant que cette relocalisation permettrait outre une amélioration très forte des conditions d'enseignement et l'engagement d'un projet urbain de désenclavement de l'ensemble de l'îlot via la percée d'une voie nouvelle ;

Considérant que la seule possibilité identifiée depuis plusieurs années de relocaliser 10 classes de l'école du Clos est constitué de l'ensemble composé des parcelles allant du 71 au 75 boulevard Davout ;

Considérant que la faisabilité de la construction d'une école de 10 classes sur ces parcelles est avérée ;

Considérant qu'il existe une opportunité unique actuellement d'acquérir ces parcelles pour y construire à terme cette nouvelle école ;

Considérant que la plupart de ces parcelles sont en vente, dont en particulier la plus importante d'entre elles, soit celle du 73 boulevard Davout ;

Considérant que des promoteurs privés sont intéressés par ces parcelles ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser cette acquisition en 2012 au plus tard pour que cette opportunité unique soit saisie ;

Considérant que l'opération urbaine engagée sur le boulevard Davout dans le cadre du projet concernant l'îlot Python-Duvernois comprend un ensemble de logements privés qui va permettre à la Ville de Paris de vendre à court terme des charges foncières pour un montant approchant celui nécessaire à l'acquisition des parcelles allant du 71 au 75 boulevard Davout ;

Considérant qu'il est souhaitable que la Ville de Paris saisisse cette opportunité d'acquisition de parcelles pour relocaliser l'école du Clos, l'îlot du Clos étant localisé au cœur du Grand Projet de Renouvellement Urbain de Saint-Blaise ;

Sur proposition de Ian Brossat, Pierre Mansat, Danielle Simonnet, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris prévoie dans le cadre de son budget 2012 le montant nécessaire pour réaliser les acquisitions des parcelles boulevard Davout qui permettront de relocaliser 10 classes de l'école du Clos.

Le vœu est retiré.

Vœu relatif aux prières de rue devant l'hôpital Tenon

Un rassemblement pour une prière publique anti-avortement, appelé par le collectif catholique intégriste « sos tout-petits » a été organisé ce samedi 17 septembre.

(...) Ce collectif entend renouveler ces rassemblements pour prières publiques devant l'hôpital Tenon les samedis 15 octobre, 19 novembre et 10 décembre. Le lieu choisi est hautement symbolique. Le centre IVG de Tenon, fermé en juillet 2009, vient tout juste de rouvrir grâce à

deux ans d'une mobilisation sans faille, à l'initiative du collectif unitaire de défense du centre IVG, et soutenu largement par la majorité municipale.

(...) Considérant que la loi et sa jurisprudence n'autorisent les manifestations culturelles sur la voie publique que lorsqu'elles revêtent un caractère traditionnel et s'inscrivent sur un territoire local lié à cette tradition, et qu'il n'y a, à proximité de l'Hôpital Tenon et de la place Gambetta et aux dates prévues, aucune tradition particulière qui permette de justifier ces prières publiques,

Considérant la nécessaire application de la loi Neiertz qui punit d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2000 F à 30000 F ou de l'une de ces deux peines seulement le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher une interruption volontaire de grossesse (...)

Considérant que le déroulement de leur rassemblement démontre à lui seul les troubles provoqués à l'ordre public, l'accès à l'hôpital ayant été obstrué empêchant notamment des livreurs de dons du sang d'y entrer, bloquant l'accès de l'hôpital à des patients, des proches des patients et des personnels de l'hôpital (...) et que les messages portés sont de nature à provoquer des traumatismes à l'encontre des femmes pouvant être présentes pour se rendre au centre IVG,

Considérant qu'après l'ultimatum dressé par le ministère de l'intérieur à l'encontre des citoyens de confession musulmane pour empêcher l'obstruction de la voie publique par les prières dans le 18^{ème}, il est totalement incompréhensible que la loi en vigueur ne s'applique pas de la même manière aux catholiques intégristes,

Sur proposition de Danielle Simonnet, des élus du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris demande au Préfet de Police de Paris que les prochains rassemblements prévus par le collectif « SOS tout-petits » pour leurs prières publiques ne soient pas autorisés à proximité de l'hôpital Tenon et de son centre IVG, ni ailleurs en application de la loi.

Le vœu est **retiré** au profit d'un vœu de l'exécutif.

Vœu relatif à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de Police de Paris

Lors de la séance du Conseil de Paris du mois de mars dernier un débat a eu lieu à la suite du dépôt d'un vœu demandant une nouvelle fois la fermeture de l'IPPP, pour mettre fin au régime d'exception parisien qui place les décisions d'hospitalisation d'office sous la responsabilité d'un établissement placé sous l'autorité du Préfet de Police. A plusieurs reprises, tous les élus de cette assemblée, sauf ceux du groupe communiste, ont refusé de voter pour la fin de ce régime d'exception. Il a fallu la prise de position sans appel du Contrôleur général des lieux de privation de liberté qui en demande la fermeture, pour que lors de cette séance de mars, l'exécutif évolue dans sa position et propose un vœu de substitution annonçant la création d'une commission du Conseil, comprenant des représentants de la Préfecture de police, de l'Agence régionale de santé et de membres de la

communauté psychiatrique parisienne, chargée d'étudier « l'ensemble des recommandations formulées par le Contrôleur général des lieux de privation de libertés et notamment l'hypothèse de l'intégration de l'I3P au sein du dispositif de droit commun ».

L'adjoint en charge de la santé avait fixé une échéance de 6 mois pour le travail de cette commission. Six mois ce sont écoulés, la commission n'a toujours pas été constituée.

Pour ces motifs, le Conseil de Paris, sur proposition d'Alain Lhostis au nom du groupe Communiste et des élus du Parti de gauche, émet le vœu que cette commission soit mise sans délai en place et qu'elle soit présidée par un élu non membre de l'exécutif.

Le vœu est **adopté**.

TRANSPORT

Vœu présenté relatif à la détection de poussières d'amiante dans des trains du RER B

Considérant que des poussières de peinture contenant des fibres d'amiante ont récemment été détectées par des experts sous des rames du RER B ;

Considérant le décret n°96-1133 du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante, pris en application du code du travail et du code de la consommation ;

Considérant le décret n° 2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante ;

Considérant l'obligation de sécurité de l'employeur envers ses agents et salariés;

Considérant que la découverte de poussières d'amiante peut légitimement provoquer des interrogations et des craintes parmi les nombreux usagers quotidiens de la ligne, l'une des plus chargées du réseau ;

Considérant, de surcroît, que la rame dans laquelle a été détectée la présence d'amiante fait partie du contingent de rames rénovées ;

Considérant que l'ensemble des organisations professionnelles a fait part de sa vive préoccupation ;

Considérant, enfin, que le 24 juin 2002, la Régie a été condamnée par la Cour d'appel de Paris pour faute inexcusable de l'employeur envers de ces agents exposés aux poussières d'amiante;

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande à la RATP que toutes les mesures soient prises contre le risque d'exposition aux poussières d'amiante afin de garantir la sécurité et des agents et des voyageurs.

Le vœu est **adopté**.

Vœu relatif à l'inscription de l'exploitation par la RATP de la ligne TZen 5

Circulant de Paris (Bibliothèque François Mitterrand) jusqu'à Choisy-le-Roi, le TZen 5 est un projet de ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) en site propre qui s'insérera sur la RN3. Porté par le STIF, en collaboration avec la Région Ile-de-France et le département du Val-de-Marne, le projet de TZen 5 permettra de renforcer l'offre de transport sur le territoire francilien. La ligne 5 du T Zen constituera une alternative au RER C, tout en facilitant l'accès au T3, à la ligne 14 et aux lignes de bus avoisinantes. A l'étude, la ligne devrait relier ses deux terminus extrêmes en 30 minutes environ.

Vu l'ordonnance n°59-1959 relative à l'organisation des transports des voyageurs en Ile-de-France ;

Vu la loi relative à l'Organisation et à la Régulation des Transports Ferroviaires (ORTF) du 9 décembre 2009 confirmant les compétences du STIF en qualité d'autorité organisatrice des transports et lui laissant, notamment, le choix d'exploiter les nouveaux services en régie ou de les attribuer après mise en concurrence ;

(...) Considérant que depuis 62 ans, l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France travaille avec la RATP et que cette coopération avec l'opérateur public a permis la constitution d'un réseau dense et de qualité dans l'agglomération parisienne ;

Considérant que le trajet du TZen5 présente, contrairement aux autres lignes TZen, la particularité de proposer une partie de son trajet dans Paris et qu'il reprend l'itinéraire des lignes de bus 325, 180 et 182 exploitées aujourd'hui par la RATP ;

Considérant que la RATP détient les droits de ces lignes jusqu'en 2024 ; (...)

Sur proposition de Ian Brossat, des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au STIF de s'engager à inscrire l'exploitation par la RATP du TZen5 dans le contrat STIF-RATP en cours de négociation et dont l'entrée est prévue le 1^{er} janvier 2012.

Le vœu est **retiré**.

**Vœu présenté par Ian BROSSAT
et les élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche**

Relatif à la création d'un nouvel hélicoptère porte d'Aubervilliers

Considérant le rapport, publié en juillet 2011, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) préconisant un plus grand développement du transport par hélicoptère ;

Considérant que deux sites parisiens pourraient être concernés par cette implantation : porte d'Aubervilliers et Bercy-Charenton ;

Considérant que les nuisances considérables, bruits et pollutions, provoquées par un vol d'hélicoptère porteraient une atteinte supplémentaire à l'environnement et à la qualité de vie des habitants de la Porte d'Aubervilliers ;

Considérant le réaménagement urbain en cours dans le cadre du projet Paris Nord Est et la livraison prochaine de 1700 logements dans le secteur de la porte d'Aubervilliers ;

Considérant les capacités largement suffisantes de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux ;

Vu le vœu 2010 V81bis M adopté en juillet 2010 par le conseil de Paris ;

Sur proposition de, Ian Brossat des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, émet le vœu que le Conseil de Paris demande au secrétaire d'Etat aux Transports de ne pas suivre pas les préconisations du rapport de la CCIP.

Amendé, le vœu est **adopté**.
